



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS : POINT DE SITUATION – 17 JANVIER 2024

Arras, le 17 janvier 2024

Des chutes de neige ont été observées ce jour dans le département du Pas-de-Calais avec des cumuls de l'ordre de 3 à 7 centimètres, voire 10 à 15 centimètres localement dans l'Arrageois.

Des précipitations plus éparées devraient être recensées cette nuit (1 à 5 centimètre attendus dans les terres – quelques traces sur le littoral). Les températures devraient par ailleurs rester négatives à l'intérieur du département.

La vigilance orange neige-verglas est prolongée jusqu'à demain 6h00.

Bilan chiffré

- Aucun blessé n'est recensé.
- **29** interventions liées aux conditions météorologiques (dont **18** accidents matériels de la route) ont été réalisées ce jour par les sapeurs-pompiers.

Mesures relatives à la gestion du trafic

Sur les routes nationales et autoroutes de la région Hauts-de-France

Pour les véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes :

- Interdiction de dépassement
- Limitation de la vitesse à 80 km/h

Pour les véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes :

- Limitation de la vitesse à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h
- Limitation de la vitesse à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et routes nationales normalement limitées à 110 km/h

Sur le réseau secondaire (applicables jusqu'à demain, 12h)

Interdiction de la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur l'ensemble du réseau secondaire.

Mesures relatives aux transports scolaires et aux établissements scolaires

Les transports scolaires resteront suspendus demain dans l'ensemble de la région Hauts-de-France.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Concernant les établissements scolaires, ils seront ouverts ce jeudi 18 janvier et assureront l'accueil des élèves qui se présenteront. Pour ceux qui ne pourront pas se rendre dans leurs établissements, un dispositif de continuité pédagogique sera mis en place.

Mesures relatives aux personnes vulnérables

- Extension des horaires de fonctionnement entre 20h et 22h des accueils de jour situés dans le département (1 par arrondissement). A noter que 4 œuvrent déjà 7 jours sur 7 (Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer).
- Intensification des maraudes (11 équipes de rue : 1 par arrondissement, 2 sur celui de Lens et 2 équipes de rue mobiles en secteur rural), afin d'inciter les personnes à accepter un hébergement.
- Mobilisation des places d'hébergement d'urgence : le parc départemental a été maintenu à un haut niveau de 1 242 places. Il convient de souligner que depuis 2022 toutes les places ouvertes pour la période hivernale ont été pérennisées à l'année. 90 places supplémentaires sont en outre ouvertes depuis le 8 janvier 2024.
- Des consignes précises ont été données pour prendre en charge toutes les personnes qui le souhaitent. À cet effet, des nuitées hôtelières pourront être mobilisées dans tous les arrondissements du Pas-de-Calais.
- Les 7 antennes départementales du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) sont entièrement mobilisées pour apporter les réponses les plus adaptées.
- L'ensemble du dispositif d'accueil et d'hébergement actif du Pas-de-Calais mobilise 47 millions d'euros (+2,5 % par rapport à 2022) et s'appuie sur 160 professionnels dédiés.
- Le dispositif spécifique de mise à l'abri déployé à destination de la population migrante présente à Calais est à nouveau activé. Ce dispositif intervient en complément des mises à l'abri quotidiennes qui sont proposées aux personnes migrantes au sein des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) du département. En 2023, plus de 4 700 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

Rappel des consignes de prudence

- Restez chez vous dans la mesure du possible. En cas de déplacement impérieux, préparez votre déplacement et votre itinéraire ;
- Respectez les déviations et les restrictions de circulation mises en place ;
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes ;
- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation météorologique sur <http://vigilance.meteofrance.com>.

La situation est suivie très attentivement par les services de l'État. Le préfet rappelle combien il est important que toute personne en situation de détresse dans l'espace public soit signalée au 115, service d'appel d'urgence gratuit. Le département du Pas-de-Calais présente un taux de décrochés à ce numéro de 95 %.